



Communiqué de Presse



Accès au site internet :

www.fo-metaux.com ou www.fo-metaux.org

BRANCHE : FROID

FO METAUX SIGNE L'ACCORD SUR LES SALAIRES MINIMA

Suite à une première réunion de négociation qui s'est tenue le 2 février 2016, FO Métaux avait revendiqué une augmentation de 1,3 % sur l'ensemble de la grille, en tenant compte du contexte économique.

La délégation patronale avait fait une proposition de 0,2 % ce qui était inacceptable pour notre organisation, et nous leur avons clairement fait comprendre.

Après une longue suspension de séance, la délégation patronale est revenue avec une proposition de 0,8 % sur l'ensemble de la grille.

Ce qui démontre que les arguments de FO Métaux ont été entendus.

FO Métaux se félicite d'avoir signé cet accord pour l'ensemble des salariés de la branche du Froid.

Paris, le 12 février 2016

Contact : Nathalie CAPART : 06 31 36 29 44
Secrétaire Fédérale en charge de la branche du Froid